

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2593**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation d'une convention - Participation 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2593**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Approbation d'une convention - Participation 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, prolongé jusqu'au 31 décembre 2010 puis jusqu'au 31 décembre 2014, des objectifs d'intervention en matière de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) ont été définis à l'échelle des 2 quartiers classés dans la géographie prioritaire la Norenchal et les Marronniers à Fontaines sur Saône. Il s'agit à l'échelle de ces quartiers :

- d'améliorer l'entretien et la maintenance du quartier, en lien avec les habitants et les services gestionnaires,
- de sensibiliser les habitants à la propreté, à la gestion des déchets et à l'amélioration du tri,
- de développer la communication en direction des habitants,
- de favoriser l'intervention de chantiers d'insertion pour la requalification et l'entretien des sites prioritaires,
- de favoriser l'accès des métiers de la propreté et de la maintenance aux habitants des quartiers prioritaires.

Pour le quartier de la Norenchal, la gestion sociale et urbaine de proximité est l'un des facteurs de réussite du projet de renouvellement urbain qui implique la mise en œuvre sur le court terme d'un certain nombre d'actions connexes aux travaux d'aménagement, de démolition et de construction qui sont en cours.

Pour le quartier des Marronniers, la convention de gestion sociale et urbaine de proximité doit être le moyen de pérenniser et de valoriser l'existant en rendant les habitants acteurs de l'amélioration du cadre de vie dans leur résidence.

La programmation GSUP 2011 est la traduction opérationnelle des objectifs définis par les partenaires. Elle comprend un projet d'éclairage des espaces extérieurs sur le quartier des Marronniers. Le coût global de cette action réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône est estimé à 80 000 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 12 000 €. Le tableau détaillant la répartition des différentes participations financières est annexé au présent dossier.

Le dispositif GSUP comprend également :

- un poste d'agent de développement porté par la ville de Fontaines sur Saône en soutien au chef de projet (25 % d'un emploi temps plein). La participation de la Communauté urbaine au financement du poste sera inscrite dans le cadre de la programmation des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale 2011,

- la réalisation de prestations d'insertion sociale et professionnelle en direction d'habitants de la commune s'appuyant sur l'entretien d'espaces définis comme prioritaires dans le cadre du dispositif de gestion sociale et urbaine de proximité. Cette action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre d'une convention spécifique insertion-propreté entre la commune de Fontaines sur Saône et la Communauté urbaine de Lyon engageant des crédits de droit commun.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2011, selon le tableau annexé à la présente convention, est de 346 186 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine d'un montant de 12 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Fontaines sur Saône pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de l'OPH du Rhône,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 000 € en 2011,

- 6 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.